

Bulletin spécial à l'intention des fournisseurs
Procédure en vertu de la LACC - le 28 mai 2019

Le 28 mai 2019

Je vous envoie aujourd'hui, à vous qui êtes l'un de nos précieux partenaires d'affaires, des précisions sur les mesures importantes et nécessaires prises récemment par Lithium Amérique du Nord inc. ("LAN" ou la "Compagnie").

Le 28 mai 2019, LAN a amorcé une procédure en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (la LACC) et a obtenu une ordonnance du tribunal (« **l'ordonnance initiale** »), qui impose une suspension des procédures intentées contre les parties en vertu de la LACC. Raymond Chabot inc. a été nommé contrôleur dans le cadre de cette procédure (le « **contrôleur** »). Le rôle du contrôleur consiste à surveiller les activités de la Compagnie pendant les procédures LACC et de prêter assistance aux diverses parties intéressées. Bien que cette décision ait été difficile à prendre, la direction a établi que cette étape était nécessaire considérant la situation financière précaire de la Compagnie.

Veillez prendre note des quelques éléments importants suivants :

- La protection accordée sous la LACC empêche les créanciers, les fournisseurs et autres personnes d'exercer des droits contre LAN;
- les fournisseurs et vendeurs seront payés pour tous les matériaux et services requis par la Compagnie après la date d'ouverture de la procédure.
- L'ordonnance initiale obtenue en vertu de la LACC nous interdit de manière générale de payer pour les marchandises et services reçus avant le 28 mai 2019;
- Si vous détenez une créance pour des biens ou des services que vous nous avez fournis avant l'ouverture de la procédure, vous aurez la possibilité de produire une preuve de réclamation une fois que le tribunal aura approuvé une procédure de traitement des réclamations. Vous recevrez davantage de renseignements à ce sujet dès que le tribunal aura approuvé une procédure de traitement des réclamations

L'objectif poursuivi par LAN est de relancer l'exploitation de mine, sous réserve de la conclusion d'un arrangement ou compromis avec ses créanciers, de la recapitalisation de la société et de la rentabilité du projet dans les conditions actuelles du marché. Nous espérons sincèrement maintenir notre relation avec vous et dans l'avenir lorsque la mine sera remise en opération.

Nous nous engageons à faire preuve de transparence et d'honnêteté dans nos communications et vous tiendrons informés tout au long du processus de réorganisation. Le contrôleur va créer un site Internet à l'adresse <https://www.raymondchabot.com/dossiers-publics/north-american-lithium-inc/> où il sera possible d'obtenir des renseignements supplémentaires. Vous pourrez également obtenir de l'information en communiquant avec le contrôleur par courriel à phaneuf.emmanuel@rcgt.com

Nous vous remercions de votre soutien constant et espérons continuer à travailler avec vous.

Veillez agréer nos sentiments les meilleurs,

Lithium Amérique du Nord inc.
North American Lithium Inc.